

## DELIBERATION-CR- 2025/13

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-5 et L712-6-1,
- Vu le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'Université de la Polynésie française,
- Vu les statuts de l'Université de la Polynésie française adoptés le 11 décembre 2008, modifiés,
- Vu le procès-verbal du 14 avril 2025 portant élection de M. Jean-Paul PASTOREL, Président de l'université de la Polynésie française,
- Vu la délibération n°4/CR du 22 avril 2025, relative à l'élection de Madame Rodica AILINCAI aux fonctions de vice-présidente de la Commission de la recherche,
- Vu la délibération n°7/CR du 19 septembre 2025, relative à la répartition des moyens alloués à la recherche,
- Vu les candidatures recueillies après appel à projet auprès des composantes de formation et de recherche de l'UPF

La Commission de la Recherche en date du **5 décembre 2025** et suivant le quorum

DECIDE,

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre du soutien à la recherche, les demandes d'équipements suivantes, au titre de l'appel à projet interne « Investissement 2026 », ont été retenues :

NOM ET PRENOM DU PORTEUR	TYPE DE MATÉRIEL	MONTANT ATTRIBUÉ
Chabrier Sébastien	Imprimante 3D à grand volume d'impression	400 000 XPF
Hopuare Marania	Balise OTT Hydromet Satlink XMTR	522 840 XPF
Yune Jeremy	Instrument de laboratoire de haute précision destiné à la caractérisation des surfaces et des interfaces liquide/solide et liquide/liquide.	2 205 256 XPF
Zubia Mayalen	Agitateur multiplaques magnétique IKA RT15.	826 470 XPF
TOTAL DEMANDÉ		3 954 566 XPF

L'attribution des financements est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ARTICLE 2 :** Les bénéficiaires devront justifier à la demande de l'administration, de l'utilisation des crédits (bilan de l'action).

**ARTICLE 3 :** Dans le cas d'un dépassement de l'enveloppe attribuée, le complément de financement est à la charge du laboratoire demandeur. En cas de reliquat après finalisation de l'opération, le solde sera reversé au crédit du pilotage.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services de l'Université de la Polynésie française est chargée de la publication et de l'exécution de la présente délibération dans les conditions réglementaires en vigueur.

A PUNAAUIA, le **12 DEC. 2025**

Pour le Président,  
par délégation,  
la Vice-présidente Commission Recherche



Pr. Rodica AILINCAI

Le Président,

Pr. Jean-Paul PASTOREL